



Exploration minière et développement durable en Guinée : impacts du cadre réglementaire

Sory SOW Étudiant Université Senghor Égypte

Géographe de Formation, Aménagement du territoire avec comme thème de mémoire de Maitrise l'exploitation des ressources naturelles par les populations locales : cas du miel.

Titulaire d'un Mastère Recherche, spécialité Géographie, thème mobilité et Transport : l'utilisation des taxis motos dans la ville de Conakry.

Enseignant-chercheur, en service à l'Institut Supérieur de formation à distance (ISFAD).

Étudiant actuellement à l'Université Senghor.

Champs actuels de recherche : l'évaluation des impacts environnementaux de l'activité minière en Guinée

Résumé

La Guinée, à l'image de beaucoup de pays en développement, fonde beaucoup d'espoir sur le secteur de l'extraction minière. Le secteur minier représente 65 à 75 % des exportations du pays selon les années et figure en bonne place dans les priorités de développement du gouvernement, en témoigne le vaste mouvement de réformes entrepris par les autorités depuis 2010. Dans cette perspective, ces réformes visent à la fois à minimiser les risques inhérents tout en maximisant les avantages de l'activité. Ce qui suppose entre autres, une meilleure répartition des revenus tirés de l'exploitation, un respect rigoureux des normes environnementales, afin d'inscrire l'activité dans une perspective de développement durable.

Pour mieux comprendre ces réformes et leur portée, cette démarche fait un diagnostic du cadre existant et des innovations apportées par les nouvelles réformes dans une perspective de développement durable du pays. Dans cet objectif, on a procédé par une collecte des données documentaires, une série d'entretiens auprès de personnes ressources (Ministère des Mines, Sociétés minières et ONG œuvrant dans le secteur des industries extractives). Pour analyser ces différentes données l'utilisation de l'outil FFOM (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces) a été privilégiée.

Ce travail a montré que le cadre réglementaire de 1995 était à la fois inadapté et surtout très peu appliqué sur le terrain. Par contre, le cadre réglementaire de 2011 contient d'importantes avancées en matière de transparence, de partage équitable des profits et de mesures rigoureuses en matière de protection de l'environnement. Ainsi, ce Code minier de 2011 est mieux orienté vers le développement durable du pays. Cela sera possible à condition qu'il bénéficie d'un suivi régulier, de promulgation de textes d'applications, de mesures de renforcement de capacités des différents acteurs chargés de surveiller son application. La compréhension des changements apportés sur le terrain par ces réformes demande néanmoins un recul dans le temps, d'où la nécessité de poursuivre cette étude dans une perspective de comparaison pour les années à venir

Mot-cléfs: Ressources minières, Exploitation minière, Risque, Développement durable, Cadre réglementaire, République de Guinée.

Introduction

« Si nous ne sommes pas capables de traduire nos mots en un langage qui puisse toucher le cœur et l'esprit des jeunes comme des vieux, nous ne pourrons entreprendre les vastes changements sociaux qui sont nécessaires pour modifier le cours actuel du développement global de l'humanité », tel était l'introduction du rapport Brundtland en 1987 (CMED, 1987). En déclarant ceci, la Commission Brundtland énonce clairement la nécessité d'une nouvelle façon de concevoir le développement. Cette conception du développement, qualifiée de durable, devant désormais soumettre le développement économique aux contraintes sociales et écologiques et devant répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. La prise en compte de ces exigences dans les différents secteurs économiques reste encore à matérialiser.

Le secteur de l'industrie minière à l'instar des autres secteurs n'échappe pas à cette exigence. D'autant plus qu'on assiste depuis la dernière décennie du XXe siècle à une multiplication de projets miniers de dimension internationale qui répondent à la demande mondiale croissante en minerais et qui ne sont pas sans impacts relatifs aux multiples transformations brutales des paysages et du cadre de vie des communautés locales.

Dans cette perspective, une réorientation s'impose aussi bien pour les États que pour les entreprises. Pour les entreprises, dont les activités sont souvent accusées d'être responsables de fortes dégradations de l'environnement, le développement durable devient une affaire d'image (Doyle, 1998) et pour les États, une

option stratégique. Cette nécessité doit concilier croissance économique et développement adapté. Sans rentrer dans la dialectique de préséance entre croissance économique (Perroux, 1961) et développement économique (Banque Mondiale, 1991), ou encore développement durable (CMED 1987), la nécessité d'avoir une vision holistique du développement à partir de l'exploitation des ressources minières s'impose. Car, l'exploitation minière est une activité dont la nature même est fondamentalement liée à la notion de risques. L'identification, la connaissance, la prévention et la gestion de ces risques est d'une importance capitale. Toute sous-estimation de ces risques peut avoir des impacts sur les autres secteurs. D'où les distinctions de : risques environnementaux, risques naturels, risques sanitaires, risques technologiques et même de risques économiques.

Face à cette contrainte avérée de l'activité minière, l'évaluation environnementale a pour mission d'évaluer, mesurer et prévoir toutes ces dimensions dans le processus d'exploitation minière afin de pouvoir anticiper. Mais souvent cet objectif est loin d'être atteint, comme le montre l'inadéquation des plans de gestion environnementale et sociale dans beaucoup de pays miniers africains. Les raisons de ces manquements sont à la fois inhérentes aux entreprises minières, aux États, mais aussi aux réalisateurs d'étude d'impact. C'est pourquoi l'activité minière reste ici souvent associée aux nombreux cas d'externalités négatives, dont chaque partie rejette la responsabilité sur l'autre.

Pour les entreprises minières, les impacts décriés résultent de facteurs endogènes aux États dont la corruption, l'inégale répartition des ressources, autrement dit la gouvernance dans ces pays riches en ressources minières (Ground, 2002). Quant aux États, ils pointent souvent un doigt sur les entreprises minières qu'ils accusent de profiter de leur instabilité politique pour s'arroger des contrats léonins. Mais de part et d'autre, on s'accorde sur la relation entre l'efficacité de l'activité minière et le type de gouvernance mise en place, d'où l'importance de la question de gouvernance dans la régulation du secteur. Car, à l'image de la déclaration en 2004, de Didier FOHLEN, spécialité de questions minières auprès de la Banque Mondiale, « Des enclaves minières au développement durable entre les mines et les communautés dans le respect de l'environnement, il est indispensable de trouver un terrain d'entente »¹.

La République de Guinée, est un pays riche en ressources minières, son exploitation a toujours suivi l'évolution politique du pays et a été considérée comme secteur prioritaire de tous les régimes. Mais en dépit de la continuité de cette exploitation et de la place occupée par le secteur (60 à 75 % des exportations selon les années), les attentes sont loin d'être remplies en témoigne la baisse continue de la part du secteur dans le PIB du pays : 15,8 % en 2008, 14,7 % en 2009, 14,5 % en 2010 et 14,2 % en 2011². En moyenne, les recettes minières ont représenté 21,9 % des recettes globales de l'État sur les 10 dernières années contre 40 % durant les années 80 et au début des années 90³. Ce déclin des recettes est la résultante de plusieurs facteurs, dont l'allègement de la taxation du secteur minier, après l'adoption du code minier de 1995 et les conséquences de la corruption dans le fonctionnement du secteur.

En même temps, on assiste à plusieurs cas d'accidents liés à l'activité minière (pollution de cours d'eau, infiltration d'eau contaminée, etc.), mais aussi à des cas de détérioration des conditions climatiques (irrégularité des précipitations, augmentation des températures, etc.).

Face à ce paradoxe, le secteur est de nos jours au centre de tout un questionnement. Car, les populations n'observent souvent que des entreprises minières qui se développent et des cargaisons de minerais qui franchissent le port de Conakry. En même temps des terres cultivables qui deviennent des sites miniers. Paradoxalement, leurs conditions de vie continuent à se détériorer (voir l'incidence de la pauvreté qui est passée de 49,2 % en 2002 à 58 % en 2010), selon le « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (DSRP, 2011)⁴. La combinaison de tous ces facteurs est à l'origine de la montée de la tension sociale, comme en témoigne l'instabilité qu'a connue le pays de 2007 à 2010. La gestion des principaux secteurs économiques du pays, notamment le secteur minier fait l'objet de toutes les critiques. Les interrogations émanent de toutes les catégories: syndicats, associations, ONG, dirigeants et autres acteurs politiques. Dans ce mécontentement généralisé, de nombreuses causes sont pointées du doigt : entreprises minières prédatrices, dirigeants corrompus, ressources pillées, etc. Il est difficile de distinguer les causes des conséquences, les coupables des complices et relance du coup la question de l'opportunité de promouvoir le développement durable à partir de l'exploitation des ressources minières.

En effet, le choix de promouvoir le développement d'un pays à partir de l'exploitation minière comporte encore de nombreuses inconnues: durabilité, création de valeur ajoutée (Porter, 1998) rôle des différents acteurs, les multiples externalités, etc. Pour la Banque Mondiale, l'exploitation minière pour le développement durable doit obéir à un certain nombre de préalables dont la transparence, l'accès à l'information et la participation des populations (BM, RIE, 2004). Dans cette perspective, le rôle de l'État est de faire respecter certaines normes dès la conception des projets et durant leur exploitation. Mais faudrait-il que la législation nationale en prévoie les mécanismes et que l'État soit capable de les faire respecter. Ce qui est souvent loin d'être acquis et justifie d'ailleurs la nouvelle vision d'accompagnement des pays miniers mise en place par la

¹ Didier FOHLEN spécialiste des questions minières à la Banque Mondiale, forum minier de Conakry, 2004

² Ministère de l'économie et des finances, 2012.

³ Rapport coopération allemande : Les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée, mars 2011

⁴ DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Banque Mondiale. Partant de ce constat, quelle a été l'évolution de la législation minière de la Guinée de l'indépendance à nos jours? Cette législation a-t-elle été à la hauteur des risques inhérents à l'activité? Voilà les principales interrogations que cette démarche vise à étayer.

Pour ce faire, la présente proposition de communication aborde:

- le processus d'exploitation minière dans le pays de la période coloniale à nos jours;
- ses principaux défis actuels dans la perspective de développement durable ambitionnée par les autorités du pays et;
- ses contraintes majeures face à la réalité des changements climatiques;
- l'apport des études d'impact environnementales et sociales dans ce fonctionnement.

Cette contribution a pour vocation essentielle de fournir une amélioration dans la connaissance du secteur minier, ses défis et ses contraintes. Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie décrite ci-dessous a été utilisée.

Méthodologie:

La compréhension du fonctionnement du secteur minier guinéen nécessité le choix d'une méthode d'approche, car les phénomènes explicatifs sont ici très complexes et peuvent se situer à plusieurs niveaux. Ainsi, cette approche méthodologique se subdivise en deux étapes décrites ci-dessous.

La collecte des données

Elle se déroule à deux niveaux, à savoir la recherche documentaire, qui nous a permis de réunir un certain nombre de documents relatifs au cadre réglementaire, dont les principaux Codes et les publications sur le secteur minier en Guinée et ailleurs; puis, une observation du secteur, accompagnée d'entretiens semi-dirigés avec quelques personnes ressources (cadres du Ministère des Mines, Sociétés minières et Acteurs d'ONGs).

L'analyse des données

Pour analyser ces différentes données, nous avons privilégié parmi tant d'outils, l'outil FFOM (SWOT en anglais). Cet outil qui est, selon (Rochon, 2011)⁵ «une méthode qui permet de comprendre le bien-fondé de l'échec des planifications d'une entreprise donnée». Il permet entre autres d'identifier les principales forces et faiblesses; opportunités et menaces d'un secteur comme le secteur minier guinéen.

Par cette analyse, l'étude cherche à identifier les forces et faiblesses; opportunités et menaces du secteur minier en rapport avec sa réglementation. L'objectif étant de vérifier si la stratégie de réglementation mise en place constitue une réponse satisfaisante à la hauteur du défi du développement durable du pays.

Dans la perspective de développement durable, l'analyse cherche à identifier les dispositions des Codes relatives aux principales dimensions du développement durable à savoir : la dimension environnementale; la dimension sociétale et la dimension économique, dans leur degré de synergie.

Pour y parvenir, nous passerons en revue tour à tour les différents Codes et toutes autres publications sur la réglementation du secteur.

Difficultés et limites de la démarche

L'analyse des impacts du cadre réglementaire du secteur minier sur les objectifs de développement d'un pays quel qu'il soit n'est pas une tâche aisée. Cela résulte de la diversité des facteurs pouvant influencer positivement ou négativement le processus parmi lesquels on peut citer : le cadre institutionnel global du pays, la stabilité politique, le marché mondial des minerais, la nationalité des entreprises minières, le contexte global de changements climatiques, etc.

En plus de cette complexité, il y a la divergence d'intérêts des uns et des autres (qu'on soit du côté de l'État, des entreprises minières ou des ONGs), ou encore selon les différentes situations, les arguments diffèrent. Enfin, l'outil FFOM comme tout autre outil n'est pas exempt de reproches. Il est souvent basé sur le jugement, donc est de nature subjective et qualitative.

Présentation du Cadre théorique et définitions des concepts

Il est ici question d'identifier les différentes approches, d'analyser leur portée et leurs limites par rapport au rôle que peut jouer la mise en valeur des ressources minières dans le développement d'un pays. Cette partie se termine par une définition des principaux concepts utilisés dans cette démarche.

Le rôle que peut jouer la mise en valeur des ressources minières dans le processus de développement d'un pays suscite de nombreuses interrogations et fait l'objet d'une littérature riche et variée qu'on peut classer en deux approches distinctes et une intermédiaire.

Approche 1 : la richesse en ressources minières n'est pas forcément synonyme de développement économique

Nombreux sont les auteurs qui démontrent que la richesse en ressources minières n'est pas systématiquement un facteur de développement économique des pays concernés. Ils soutiennent que l'exploitation minière n'induit pas forcément le développement d'un pays et déconseillent souvent de croire que « les richesses du

⁵ Rochon A., Analyse SWOT ou FFOM, http://www.scrib.com/doc, consulté en décembre 2012.

sous-sol se transforment infailliblement en argent dans les banques » (Rapport, MMFT6 p.17). Selon les tenants de cette approche, le plus souvent, l'exploitation minière fait courir d'énormes risques aux pays riches en ressources minières comme la déstabilisation des valeurs sociales des populations locales, la perturbation des équilibres écologiques naturels, le renforcement de la dépendance du pays à l'exportation de minerais, etc. Ainsi, l'implantation des entreprises minières entraîne souvent l'arrivée de nouvelles personnes, la perte du statut de privilégié des autochtones. Cette perte du contrôle de leur territoire est souvent source de conflits (Plourde et al., 2002; Roquet et al., 2004). L'activité industrielle minière produit des externalités pour le milieu d'accueil comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest (Bonte, 2001; Magrin et Gautier, 2006; Parker et Wood, 2006). Ici, l'exploitation minière est surtout associée aux multiples externalités négatives qu'elle engendre (malédiction des ressources).

Approche 2: l'exploitation minière est un levier de développement économique pour les États qui en disposent L'exploitation minière peut être un facteur de déclenchement de la croissance générale de l'économie du pays. En dépit des immenses impacts sociaux et environnementaux qui lui sont associés, l'approche du développement par l'exploitation des ressources minérales se justifie par des arguments voulant que celles-ci constituent du point de vue économique, un capital naturel dont l'extraction produit de la richesse qui peut être consommée ou réinvestie dans la production d'autres types de capital (Murphy et coll. 1989; Sachs, 1999; BM, 1992). En plus, du point de vue social, les entreprises transnationales favorisent la formation et l'éducation, facteurs d'accroissement du capital humain des pays (Boocock, 2002; Christiansen et coll., 2002). Elles offrent d'énormes possibilités de formation et d'emploi pour les populations autochtones (Brisebois et Saunders, 2005). Pour toutes ces raisons, les ressources minérales constitueraient donc une opportunité pour les pays qui en disposent, comme en témoignent les cas de l'Australie, de la Norvège ou du Botswana (Davis et Tilton, 2002). D'une manière générale, pour les tenants de cette approche, le développement d'un pays est possible à partir de l'exploitation de ses ressources minières.

Enfin, entre ces deux approches distinctes, il existe une approche plus centriste de la place que peut jouer l'exploitation minière dans le processus de développement d'un pays. Pour cette approche, si le développement économique est possible par la mise en valeur des ressources minières, cette possibilité est souvent assortie de préalables : la mise en place d'un mécanisme de gouvernance approprié (RIE, 2004)⁷. Cette gouvernance doit pouvoir intégrer à la fois les retombées positives et les éventuels risques de l'activité dès la planification des projets miniers. Car, l'exploitation minière est une activité qui nécessite une analyse approfondie des risques de catastrophes avant toute définition de stratégie. Cette phase permet de réduire le contraste entre ceux qui jouissent des avantages de l'industrie minière et ceux qui courent les risques de catastrophes à court, moyen ou long terme. Puisque, l'exploitation minière à l'image de toute autre activité économique pour s'inscrire dans un processus de développement durable doit intégrer trois dimensions :

- 1- la production de richesses afin d'augmenter le niveau du développement humain;
- 2- la distribution de ces richesses afin de réduire la vulnérabilité aux catastrophes des groupes les plus pauvres de la société et;
- 3- la gestion des effets externes liés à cette création de richesses (en termes de déchets, de pollution, de dégradation de l'environnement) dont la maitrise conditionne la qualité de vie.

L'inscription de l'exploitation minière dans une perspective de développement durable suppose ainsi de la part des pays miniers, des instruments de gouvernance adaptés et bien appliqués afin de satisfaire à ces trois exigences. Notre analyse tourne ainsi autour du degré de prévision et de respect de ces trois conditions dans le fonctionnement de l'industrie minière guinéenne.

Cette démarche se focalise sur les principaux concepts de : ressources minières; exploitation minière; risque, cadre réglementaire, développement durable et République de Guinée.

1. Le concept de ressources minières

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une manière générale de ressources à l'état naturel ou en grande partie à l'état naturel (OMC, 2010). Ainsi, les ressources minières sont des « stocks de matières premières dans le milieu naturel qui sont à la fois rares et économiquement utiles pour la production ou la consommation, soit à l'état brut, soit après un minimum de transformation » (OMC, 2010). Autrement dit, ce sont « des ressources qui viennent du milieu naturel dont la quantité est fixe, mais dont la durée peut être allongée par une utilisation réduite ou plus efficiente » (AFNOR, 2004).

2. Le concept d'exploitation minière

Selon l'encyclopédie canadienne8, l'exploitation minière consiste à extraire de la terre, les roches et les minéraux solides qui ont une valeur économique. Parmi les matériaux extraits figurent les minerais métallurgiques (fer, cuivre, plomb, zinc), les minéraux industriels (calcaire, potasse, etc.), les métaux natifs (principalement l'or et l'argent), le charbon, les sables bitumineux, le minerai d'uranium, les pierres précieuses.

⁶ Mouvement Mondial des forêts tropicales, rapport publié en 2004, page, 17.

⁷ Revue sur les industries extractives, 2004

⁸ http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/exploitation-miniere

3. Le concept de risque

Selon l'Encyclopédie de langue française, le risque est tout évènement à caractère de catastrophe, probable, mais non-forcement prévisible. Il peut être naturel (déchainement des forces de la nature) ou technologique (résultant de l'activité humaine, comme l'exploitation minière).

4. Le concept de cadre réglementaire

Le concept de cadre réglementaire est l'ensemble du dispositif renfermant les mesures, les règles, les organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un secteur donné. Ici, il s'agit de l'ensemble des instruments de gouvernance qui régissent le fonctionnement du secteur minier guinéen.

5. Le concept de développement durable

Le développement durable est, selon le rapport Brundtland «un développement qui concile la réponse aux besoins présents sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs» (CMED, 1987). Cette définition repose sur la nécessité de concilier le respect de l'environnement, de l'équité sociale et de la rentabilité économique pour tout processus de développement.

6. La République de Guinée

Pays de l'Afrique de l'Ouest avec Conakry comme capitale (voir présentation de la zone)

Présentation du pays et son potentiel minier

Cette partie présente la Guinée, ses potentialités minières et le processus d'exploitation de ce potentiel. Il sera aussi question de caractériser le secteur, accompagné par l'analyse de l'évolution de sa réglementation.

La République de Guinée présentation générale

Pays de l'Afrique de l'Ouest, la République de Guinée (Conakry) est bornée par l'océan Atlantique à l'ouest sur une façade maritime de 320 Km, au nord-ouest par la Guinée-Bissau, au nord par le Sénégal, à l'Est par le Mali, au sud-est par la Côte d'Ivoire, au Sud par le Libéria et la Sierra Léone. Elle a une superficie de 246 000 Km² (9), et compte une population estimée à 9,68 millions d'habitants (DSRP, 2007). Le pays est composé de quatre régions naturelles présentant chacune une originalité marquée dans son relief, son climat, ses sols, ses paysages et même ses habitants. À l'échelle de la sous-région, elle apparaît comme un pays carrefour, renfermant de par son sol et son sous-sol toutes les richesses rencontrées de manière dispersée dans les autres pays de la sous-région (Canal, 1990). Au nombre de ses potentialités, on peut citer : le climat, l'importance du réseau hydrographique, la disponibilité en terres cultivables (6,2 millions d'hectares soit 25 % de la superficie nationale), l'existence d'une flore et d'une faune variées et riches, 16 sites RAMSAR¹0en 2010. Le pays dispose aussi d'un potentiel minier riche et varié décrit ci-dessous.

Le Potentiel minier guinéen

En ce qui concerne le potentiel minier du pays, les sources sont unanimes, le sous-sol guinéen est très riche en ressources minières. Selon l'organisation mondiale du commerce, la Guinée posséderait d'immenses réserves de bauxite d'une teneur exceptionnelle au monde (OMC, 2005)11. Ce pays se « démarque par le caractère unique de la richesse de ses potentiels miniers, qui ne sont surpassés que par ceux présentés par quelques pays, dont la R.D. du Congo » (Campbell, et al., 2010).

Selon la Direction Nationale des Mines, on recense les ressources minières suivantes sur le territoire national guinéen voir tableau n°1:

⁹ Dans certains ouvrages il n'est pas exclu de rencontrer comme superficie de la Guinée 245.857 Km² que d'autres arrondissent à 246000Km².

¹⁰ RAMSAR, ou encore Convention de RAMSAR, est un traité intergouvernemental crée à Ramsar en 1971 (Iran) chargé de la protection de la biodiversité notamment dans les zones humides.

¹¹ Rapport de l'Organisation mondiale du Commerce, 2005

Tableau 1: Les ressources rencontrées en Guinée

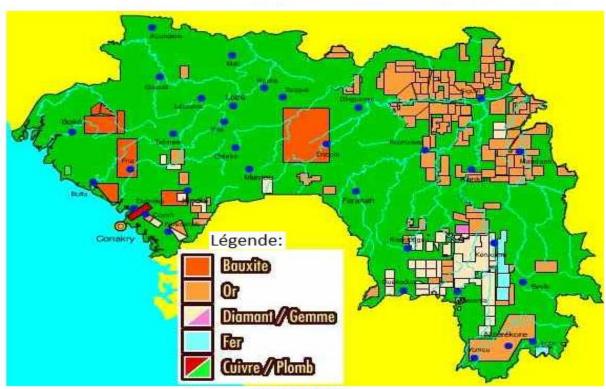
N°	Ressources	Quantité	suite	Ressources	Quantité
1	Bauxite	40 000 000 000 T.	13	Calcaire	Non quantifié
2	Or	350 000 000 T.	14	Graphite	Non quantifié
3	Diamant	40 000 000 C.	15	Cuivre	Non quantifié
4	Fer	10 000 000 000 T.	16	Zinc	Non quantifié
5	Nikel	185 000 T.	17	Plomb	Non quantifié
6	Béryllium	76 000 T.	18	Cobalt	Non quantifié
7	Tourmaline	Non quantifiée	19	Manganèse	Non quantifié
8	Grenat	Non quantifié	20	Argent	Non quantifié
9	Corindon	Non quantifié	21	Granite	Non quantifié
10	Rubis	Non quantifié	22	Marbre	Non quantifié
11	Saphir	Non quantifié	23	Gabbros	Non quantifié
12	Uranium	Non quantifié	24	Pétrole	Non quantifié

T= tonne ; C= carat

Source: Direction Nationale des mines, 2010

Les ressources minières du pays sont non seulement importantes et diversifiées, mais aussi dispersées sur toute l'étendue du territoire national, d'où la nécessité de bien planifier leur exploitation afin d'éviter la dégradation simultanée de tout le territoire national, voir carte ci-dessous :

Carte du potentiel minier guinéen actuel



Source: M.M.G/2011

Figure 1: Le potentiel minier guinéen en 2010

L'exploitation minière en Guinée

L'exploitation minière bien que faisant partie des habitudes des populations guinéennes, elle a surtout été marquée par les différentes phases d'évolution politique du pays. Son histoire se confond ainsi à l'histoire du pays.

Avant la colonisation : l'exploitation minière date de loin dans l'histoire de la Guinée, elle remonte de l'époque des Empires notamment l'Empire du Mali au moyen âge (SOUMAH, 2010). Cette exploitation strictement artisanale et limitée à quelques minerais (or, sel, diamant, etc.) répondait essentiellement aux besoins des populations locales. Elle persiste jusqu'à nos jours dans certaines localités du pays (Siguiri, Kouroussa, Dinguiraye, etc.).

Sous la période coloniale: avec la colonisation, commence le véritable processus d'exploitation des ressources minières du pays (1936 pour le diamant, 1952 pour la bauxite, 1953 pour le fer, etc.) (SOUMAH, 2010). Le pays constituait ainsi à l'image des autres pays colonisés, un réservoir de matières premières au service de la puissance colonisatrice. L'exploitation, le traitement et le transfert des minerais étaient exclusivement assurés par la puissance colonisatrice.

À partir de l'indépendance du pays en 1958: le secteur minier à l'instar des autres principaux secteurs économiques du pays fut repris en main par les nouvelles autorités et depuis, il a toujours été au centre des priorités des différents régimes qui se sont succédé à la tête du pays. C'est pourquoi l'histoire du secteur minier guinéen et celle de son cadre réglementaire ont essentiellement suivi l'histoire de l'évolution politique du pays. De l'indépendance à nos jours, la Guinée a connu successivement deux orientations politico-économiques, qui ont chacune marqué à sa façon le secteur minier.

Le secteur minier et son cadre réglementaire selon l'évolution politique du pays La Guinée de 1958 à 1984

Après son indépendance, le pays opta pour une orientation socialiste. Cela s'est traduit par une étatisation des principaux secteurs économiques. Cette politique a eu pour effets, dans le secteur minier, la création d'entreprises minières nationales comme (la Compagnie guinéenne des bauxites en 1963 (CBG), l'Office des bauxites de Kindia (OBK), l'Arédor pour le diamant à Banankoro, la construction de la seule et unique Usine d'Alumine dans la Préfecture de Fria, etc.). Dans l'ensemble, ces entreprises étaient constituées par une association d'investissements étrangers et de parts réservées à l'État.

La Guinée de 1985 à 2010

À l'avènement de la deuxième République, le pays change d'orientations politique et économique. Il passe d'un socialisme étatique à un libéralisme caractérisé par la libéralisation des différents secteurs d'activités, dont le secteur minier. Cette privatisation se poursuivra davantage sous la pression des institutions internationales (FMI et BM) et s'est manifestée par la promulgation du premier Code minier du pays en 1995.

Le Code minier de 1995 et ses impacts sur le secteur minier guinéen

Après la libéralisation des différents secteurs économiques, les autorités se sont lancées dans un programme de réforme du cadre juridique et réglementaire. C'est ainsi qu'en 1991, le pays a élaboré la Déclaration de Politique Minière (DPM), qui aboutira en 1995 au premier Code minier. Élaboré dans la vague des réformes des années 1990 en Afrique, le Cade visait à désengager l'État du secteur (la participation de l'État doit être limitée entre 15 à 30 %) de la production au profit de la réglementation. Il a permis une augmentation du nombre d'entreprises et une extension des superficies octroyées voir tableau n°2.

Tableau 2: Principales entreprises minières actives en 2010 et leurs superficies

Société	Date de création	Type d'activité	Actionnariat	Superficie km2	% de l'État	Localisation
CBG	1963	Exploration et extraction bauxite	USA	2.939	49 %	Boké/Gaoual
CBK / OBK)	2001	Extraction bauxite	Guinée/Russie	1015	15 %	Kindia
Russal Friguia (ACG)	2000-2001	Extraction bauxite	USA, puis Russie	1776	15 %	Fria
SAG	1986 / 2004	Extraction de l'or	Guinée/Afrique du Sud	1495	15 %	Siguiri
SMD	1992/ reprise 2004	Extraction de l'or	Guinée/Maroc	1500	15 %	Dinguiraye
SEMAFO	1997	Extraction de l'or	Guinée/Canada	890	15 %	Kouroussa/ Siguiri

Source : Ministère des mines et de la géologie, 2010

Les impacts des dispositions du Code minier de 1995 sur le fonctionnement du secteur

L'analyse consiste ici à cerner les impacts du Code sur la production des richesses par l'activité, sa distribution et ses impacts sur l'environnement.

1- Le code minier et la production de richesses par l'activité minière

La rentrée en vigueur du Code minier en 1995 avec la réduction de la part de l'État dans la production se sont matérialisées par la reconnaissance de certaines prérogatives aux entreprises sous forme de titres, de permis ou de concessions minières ou de carrières, voir tableau n°3.

Tableau 3: Caractéristiques principales du Code minier de 1995

Désignation	Procédures	Etendues	Durée et renouvellement
Autorisation de recherche	Demande légale	Variable	3 mois renouvelable 1 fois
Permis d'exploration minière	Demande légale	16 à 500k m ²	1 à 2 ans renouvelable 1 à 2 fois
Permis et titre d'exploitation	Demande légale	½ du permis de	5 à 10 ans renouvelable
minière		recherche	plusieurs fois pour 5 ans
Concession minière	Procédures	Fin permis de	25 ans renouvelable plusieurs
	administratives	recherche	fois pour 10 ans
Titres de carrières (recherche)	Demande légale	10 ha	1 an renouvelable plusieurs fois
			pour 1 an
Autorisation de carrière	Demande légale	10 ha	2 ans renouvelable pour autant
			de fois
Autorisation d'exploitation	Demande légale	Variable	Restreinte et réservée
minière artisanale (or et			uniquement aux guinéens
diamant)			

Source: mémoire Master Senghor, Sory SOW, 2013

Les frais d'obtention ou de renouvellement des ces différents titres associés aux impôts constituaient la contribution du secteur minier à l'économie nationale. Cette contribution se subdivise en droits fixes (frais d'obtention et de renouvellement de titres miniers et la redevance superficiaire), en taxes minières (taxe sur les substances, taxe à l'exportation), et en impôts (impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux ''BIC'', sur le bénéfice additionnel, etc.).

Dans l'ensemble ces apports ont été en dessous des attentes en moyenne 21,94 % des recettes globales de l'État sur les 10 dernières années contre 40 % dans les années 90. Les entreprises ne versent en impôt que 3 à 5 % de leurs ventes brutes contre une moyenne internationale de 15 %. En plus, durant cette même période, la part de la contribution du secteur minier aux dépenses pro-pauvres de l'État (eau potable, éducation, santé, etc.)

est restée autour de 15,88 % contre un standard de 40 % dans la sous-région 12. Même si, dans l'ensemble, ce code minier a été jugé, au moment de sa promulgation, globalement satisfaisant comme cadre incitatif de promotion de l'activité minière. Mais son application a souffert de blocages par des pratiques peu transparentes favorisant la corruption. Les textes d'application essentiels, comme les contrats types miniers, n'ont jamais été promulgués.

Le code minier et la distribution des richesses tirées de l'activité minière :

La contribution du secteur minier au développement économique du pays peut être analysée de deux manières : au niveau national à travers les ressources mobilisées par l'État et au niveau local par les ressources fiscales investies dans le développement communautaire.

✓ Au niveau de l'État :

En ce qui concerne la distribution de ces revenus, selon l'article 142 du Code minier de 1995, « les droits, redevances et taxes sont répartis entre les budgets de l'État, des collectivités locales et du Fonds de Promotion et de Développement Minier... », de la façon suivante :

- Budget national: 20 %;
- > Budget préfectoral: 25 %;
- Budget CRD: 25 % (dont 10 % pour le district concerné);
- Fonds Minier: 30 %.

La contribution du secteur minier est restée non seulement faible ces dernières années, mais aussi subdivisée à des échelles variables, ce qui rend le circuit plus complexe et susceptible de corruption.

✓ Au niveau des collectivités locales

L'analyse de la contribution du secteur minier au développement des collectivités locales est difficile à cerner par faute de stratégie nationale de développement des zones minières, les interventions varient ainsi selon les entreprises et les zones minières. Globalement, on rencontre trois types d'interventions dans les collectivités locales:

- √ les interventions par le biais de l'administration locale (convention minière);
- ✓ les approches par projets (pour prévenir une situation conflictuelle) et
- ✓ les interventions directes « licence sociale » (philanthropisme).

L'analyse globale des trois types d'intervention montre tout d'abord que l'intervention par le biais de l'administration publique a des effets limités (trop de corruption et de détournements entre 40 % et 47 % des fonds). Quant aux interventions directes sous formes philanthropiques, ces effets restent aussi limités dans la lutte contre la pauvreté, car ils ne visent qu'à prévenir les soulèvements surtout de la jeunesse. Enfin, les interventions par projets semblent porter plus d'effets positifs, car la démarche implique les populations bénéficiaires dans tout le processus (identification, planification, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi et évaluation). D'une manière générale les principaux risques liés à la répartition des revenus tirés du secteur minier résident dans la faiblesse du cadre institutionnel au niveau national (corruption, trafic d'influence, détournement de fonds), de l'absence d'une stratégie nationale de développement des zones minières et de l'opacité de la gestion des ressources destinées à financer le développement des collectivités locales.

2- Le code minier et la gestion des impacts environnementaux de l'exploitation minière (déchets, pollution, dégradation de l'environnement):

La véritable problématique de l'exploitation minière réside dans la gravité et la nature des risques qu'elle peut faire courir à son environnement. L'activité de par sa nature même a besoin d'un encadrement et un suivi régulier avant, pendant et après tout le cycle de vie de la mine. L'évaluation environnementale lorsqu'elle est bien effectuée permet de cerner les éventuels cas de risques, leur prévision et leur gestion éventuelle à travers les plans de gestion environnementale et sociale.

En ce qui concerne la gestion des risques liés à l'activité minière en Guinée, elle est prévue par le Code minier de 1995 dans son article 16, je cite « Les opérations minières ou de carrières doivent être conduites de manière à assurer la protection de l'environnement conformément au Code de l'Environnement ».

Alors qu'en est-il au niveau de ce Code de l'environnement? Qu'est-ce qui a été réellement fait sur le terrain? Voici les aspects que nous allons élucider ci-dessous.

Le cadre institutionnel

Au niveau national, les exigences pour la protection de l'environnement sont définies dans cinq actes principaux :

- L'ordonnance N°045/PRG/SGG/87 modifiée par l'Ordonnance N°022/PRG/89 du 10 mars 1987,
- Le décret 199/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989 régissant la réalisation d'Étude d'Impact Environnemental:
- ✓ Le décret 200/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989 définissant le processus d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement;

¹² Baldé, Ibrahima Boïdé, Fiscalité des Sociétés Minières en Guinée. 2008

- ✓ Le décret 201/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989 traitant de la protection du milieu marin contre la pollution;
- √ L'arrêté N°990 du 15 mars 1990 qui réglemente le contenu, la méthodologie et la procédure de l'Étude des Impacts Environnementaux;
- ✓ En 1997 un Plan National d'Actions Environnemental (PNAE).

Au niveau international, le pays a ratifié les accords internationaux suivants en rapport à l'environnement :

- ✓ La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (1971);
- ✓ La Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel (1972);
- ✓ La Convention des Nations Unies sur le droit de Mer (UNCLOS) (1982);
- ✓ La Convention de Viennes sur la protection de la couche d'ozone (1985);
- ✓ Le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (1987);
- ✓ La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination; (1989, accession de la Guinée en 1995);
- ✓ La Convention sur la Diversité Biologique (1992);
- ✓ La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD 1994);
- ✓ Le Protocole de Kyoto (1997).

Les avancées sur le terrain

Depuis 1989, une étude d'impact sur l'environnement est exigée pour la réalisation de certaines activités, dont l'exploitation minière, d'abord comme un élément des études de faisabilité, puis en phase préliminaire comme outil d'anticipation des impacts. Le suivi est assuré par le plan de gestion environnementale et sociale (PGES). C'est ainsi que de 2004 à 2010, 10 EIES ont été réalisées par des entreprises minières soit en phase d'exploitation pour leur extension ou soit par des sociétés en phase de projet. Ce sont :

- 1. EIES des installations portuaires en projet GAC / Kamsar (2004);
- 2. EIES de la Raffinerie d'Alumine de GAC / Sangarédi (2005);
- 3. EIES du projet d'extension de l'usine de Friguia (2007);
- 4. ElE du projet d'extension de la mine d'or de SEMAFO / Kiniéro (2008);
- 5. EIES provisoire du projet d'exploitation alluvionnaire de diamant à Kouankan Macenta (2008);
- 6. EIES du projet d'exploitation diamant Ressource Mandala Macenta;
- 7. EIES du projet de production d'Alumine de la CDM / Chine dans la région de Boké-Télimélé (2010);
- 8. EIES de l'entreprise Bellzone en phase de prospection du minerai de fer;
- 9. EIES de l'entreprise BSGR en phase de prospection du minerai de fer et;
- 10. EIES de l'entreprise SMFG en phase de prospection du minerai de fer.

L'analyse des rapports de ces différentes études montre souvent un parfait respect des procédures internationales des études d'impacts. Mais, en ce qui concerne leur matérialisation à travers les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) sur le terrain, le constat est tout autre. Le plus souvent, ces PGES sont de simples documents d'intentions irréalistes et irréalisables. Ce qui pose le problème à un niveau plus complexe, une bonne étude d'impact est-elle celle qui obéit aux normes scientifiques internationales ou celle qui respecte plutôt les réalités sociales de l'environnement des projets? Pour le cas guinéen, certaines études d'impacts n'ont pas empêché les dérapages environnementaux sur le terrain.

Les dommages causés à l'environnement par les entreprises minières

Durant la même période, l'environnement guinéen a enregistré de nombreux dégâts par suite des activités minières dont les plus catastrophiques sont :

✓ La pollution des eaux dans le périmètre minier de SEMAFO à Kiniéro (préfecture de Kouroussa) en 2007, par suite de fuites sur la retenue des eaux du traitement de l'or

Cette entreprise pourtant à forts capitaux canadiens 85% (pays à grande culture des impacts environnementaux des industries minières) a enregistré des fuites dans la retenue d'eau riche en cyanure et une contamination des sols et des cours d'eau environnants. Ce qui pose le problème du degré de responsabilité des entreprises dans le respect des normes environnementales qui varierait non pas forcement selon la nationalité des entreprises, mais plutôt selon les contraintes réglementaires imposées par les pays d'accueil. Une année après l'entreprise a réalisé son étude d'impact (2008).

✓ La pollution des cours d'eau des villages dans le périmètre de recherche et d'exploration de la société Benny Steinmetz Group Resources (BSGR), à Kérouané.

En dépit de l'étude d'impact réalisée par l'entreprise, on enregistra cette pollution avec toutes les conséquences qui en découlent.

✓ La pollution des eaux par suite d'une fuite au bassin de rétention de la boue rouge de l'usine de Friguia (Rusal) en 2008

Véritable catastrophe non seulement par son ampleur, ses impacts et surtout par le temps de réaction (plus de 6 mois après la pollution), cette pollution à la boue rouge de l'usine à contaminé tout le périmètre en aval de l'usine. Pourtant une année après la réalisation de son étude d'impact (2007).

✓ La pollution de la mangrove suite au déversement accidentel de mazout par la CBG à Kamsar / Boké en 2009

En 2009, soit 5 années après la réalisation de son étude d'impact, un accident minier toucha l'un des écosystèmes les plus fragiles du pays : la mangrove. Une formation végétale soumise de nos jours à de nombreuses pressions (envasement des berges, coupe abusive de la végétation, système baga de culture de riz, etc.), a connu en 2009 cette pollution au mazout (huile dense et épaisse) avec aucune mesure corrective dans le temps requis.

De l'analyse de ces différents cas majeurs de pollution, il ressort que les plans de gestion environnementale et sociale (fruit des EIE) ne sont souvent pas à la hauteur du risque que représente l'exploitation minière dans nos pays.

Les principaux risques environnementaux actuels

Le constat sur le terrain laisser voir qu'un certain nombre de risques sont encourus non seulement par l'environnement, mais aussi par les populations des zones minières du pays ce sont :

Les techniques d'exploitation :

D'une manière générale, l'exploitation minière en Guinée s'effectue à ciel ouvert. Cette technique, qui nécessite souvent le déplacement de la végétation native des zones (coupe rase ou brûlage de la végétation, l'enlèvement des morts terrains avec un taux de découverte important), reste une technique destructive du point de vue environnemental. Elle entraîne non seulement la modification des paysages, des pollutions de l'atmosphère, des eaux et des sols. Ainsi, de par cette technique, les principaux risques de l'activité minière guinéenne peuvent se subdiviser de la façon suivante :

Sur le plan environnemental :

En Guinée, les écosystèmes et les ressources sont affectés par un processus de dégradation imputable surtout aux facteurs anthropiques et aux variabilités climatiques. Cette dégradation est particulièrement remarquable au niveau des sites miniers (1 488 ha dégradés en 1992 dont seulement 363 ha restaurés, soit 24,4 %), des zones agricoles et autour des grandes agglomérations. Toutes ces pressions font que depuis 1965, le couvert végétal se réduit d'environ 140 000 ha par an, soit un rythme entre 0,5 de 2,1 % par an selon les régions et les types de formations végétales, avec 4,2 % par an pour la mangrove.

Les risques sur les ressources en eaux (qualité et disponibilité): l'exploitation de certains minerais notamment l'or dans les conditions actuelles (technique de lixiviation avec le cyanure et de bassins de décantation des résidus) fait peser d'énormes risques de pollution (infiltration et contamination) à la ressource en eau. En plus, selon les spécialistes, le traitement des résidus miniers par bassins de décantation n'est pas exempt de faiblesses comparées à la méthode d'élimination par résidus secs, certes plus couteuse, mais plus sûre. Une analyse des eaux dans les environs de Léro avait révélé des taux élevés d'ammoniac, de nitrate ou encore de nitrite aux abords des sites miniers.

Les risques sur la qualité de l'air: l'activité minière produit des émissions atmosphériques à chacune de ses étapes et libère de dangereux polluants atmosphériques sous forme de particules riches en métaux lourds, en monoxyde de carbone, en dioxyde de soufre ou encore en oxydes d'azote. Les zones minières guinéennes sont particulièrement caractérisées par ce phénomène: les toits, les murs, bref l'environnement global sont recouverts de poussières en saison sèche. En plus, le stockage et la manipulation du cyanure dans les mines d'or se font souvent à l'air libre.

Les risques de bruits et de vibrations: l'exploitation minière à ciel ouvert utilise souvent plus d'engins que de main d'œuvre. Cette utilisation massive d'engins est source d'importantes nuisances. En plus, les vibrations affectent la stabilité des infrastructures, les bâtiments et les maisons des personnes vivant, à proximité des opérations surtout des carrières (c'est le cas des habitations à côté de la carrière chinoise de granite à Manéyah).

Les risques sur la faune : à cause de la suppression de la végétation ainsi que le sol de couverture, le dégagement de polluants, la génération de bruit font fuir la faune. En plus, elle provoque une perte et un morcellement de l'habitat qui rendent impossible la dispersion des espèces indigènes. De nombreuses espèces ont disparu dans les zones minières guinéennes.

Les risques de pollution des sols: à cause des poussières fouettées par le vent ou du déversement de produits chimiques et de résidus miniers, de nombreux anciens sites miniers guinéens ne sont plus propices à l'agriculture (bauxite). C'est pourquoi on assiste de nos jours à une forte réduction du temps de jachère (8 à 10 durant les années 1970 à moins de 3 ans en 2000).

La conjugaison de tous ces facteurs fait que, de plus en plus, le pays est confronté aux risques des changements climatiques (hausse de températures, baisse des précipitations, etc.), et cela à l'échelle du territoire national voir tableau n°4.

Tableau 4: Menaces de risques selon les Régions naturelles

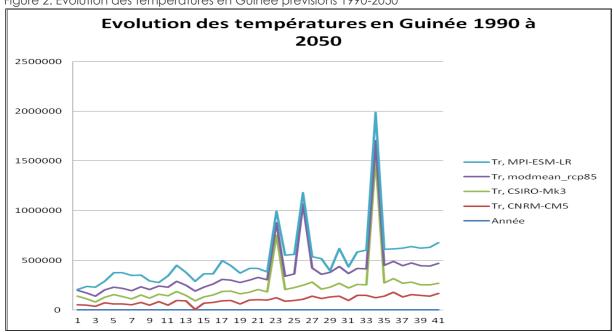
N°	Risques	Guinée Maritime	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière
1	Élévation de la température de surface et du niveau de la mer	Toute la bande du littoral			
2	Sécheresse	Télimélé et Boké	Toute la région	Toute la région	Beyla, Lola, et Kissidougou
3	Forte insolation	Boké	Koundra et Gaoual	Dinguiraye et Siguiri	-
4	Inondations	Boké	Gaoual	Toute la zone	Kissidougou et Gueckédou
5	Perturbation du régime des précipitations	Toute la zone	Toute la zone	Toute la zone	Toute la zone
6	Pluies orageuses	Toute la zone	Toute la zone	Toute la zone	Toute la zone

Source: Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA, 2007)

Les modèles climatiques de simulations confirment cette tendance et pour les prochaines années. À partir des modèles de forçage « the Coupled Model Intercomparison Project Phase 5 (CMIP5) », il ressort que :

√ les températures de la zone connaîtront une hausse les prochaines années voir figure n°2.

Figure 2: Évolution des températures en Guinée prévisions 1990-2050



Source: mémoire Master Senghor, Sory SOW, 2013

√ les précipitations connaîtront une baisse accompagnée de perturbations voir figure n°3:

Evolution des précipitations de 1990 à 2050 en Guinée selon différents satellites 140000 120000 100000 80000 Année Pr CNRM-CM5 60000 Pr CSIRO-M 40000 Pr modmean Pr MPI-ESM-LR 20000 10 13 16 19 22 25 28 31 34 37 40 43 46 49 52 55 58 61 -20000 -40000

Figure 3: Évolution des précipitations en Guinée prévisions 1990-2050

Source: mémoire Master Senghor, Sory SOW, 2013

Ces modèles comportent certes des marges de surestimations, mais le constat sur le terrain est plutôt vers la confirmation de la diminution des précipitations et la hausse des températures depuis les années 2000.

Sur le plan humain

Les entreprises minières impactent de plusieurs manières de par leur présence ou leurs activités les populations locales.

Les risques d'impacts sur les valeurs sociales : les projets miniers peuvent conduire à des tensions sociales, à la prolifération de la délinquance ou à des conflits violents. Ce phénomène est souvent fréquent en Guinée, on se rappelle des violences récentes de Zogota entre les populations locales et l'entreprise brésilienne VALE.

Les risques d'impacts sur l'exode rural : l'un des impacts les plus visibles de l'activité minière en Guinée, est la migration de personnes qu'elle entraine. Deuxième employeur après la Fonction Publique, dans un pays où le chômage est endémique, la mine représente l'espoir d'une grande partie de la population active. C'est ainsi que, la population de la préfecture de Siguiri qui abrite les entreprises d'exploitation de l'or SAG et Angloglod dépasse celle de Kankan, chef-lieu du Gouvernorat : 271 224 habitants à Siguiri contre 262 350 à Kankan) ¹³. Cette augmentation soudaine de la population entraîne des pressions sur la terre, l'eau et les ressources parfois au-delà de la mine. En Guinée, cette situation provoque des conflits entre jeunes autochtones et les nouveaux venus (jeunes allochtones) et une forte pression sur l'environnement. Car, la mine ne pouvant pas employer toute cette main-d'œuvre, le reste se livre à la production de charbon de bois (sa production est passée de 103.000 tonnes à 128.000 tonnes entre 2000 et 2010). Cette situation ajoutée aux autres facteurs (agriculture, production de briques cuites, qui est répandue dans tout le pays) entraîne une forte réduction des forêts guinéennes (17 % tous les 15 ans, PANA, 2007), avec des impacts souvent sanitaires. Dans l'ensemble, la situation des risques liés à l'activité minière peut se présenter de la façon suivante :

¹³⁻Source : Direction Nationale de la Statistique, RGPH 1996

Tableau 5: Risques potentiels liés à l'activité minière selon les mines en Guinée

Situation dangereuse	Mine d'or	Mine de diamant	Mine de bauxite	Mine de fer
Pollution eau souterraine	élevé	élevé	élevé	élevé
Pollution eau de surface	élevé	élevé	élevé	élevé
Détérioration du paysage	moyen	moyen	élevé	élevé
Bruit et vibration	moyen	moyen	élevé	élevé
Pollution de l'air	élevé	moyen	moyen	moyen
Produits dangereux	élevé	élevé	élevé	élevé
Chaleur/température	moyen	moyen	élevé	élevé

Source: Sory SOW, à partir d'informations recueillies sur le terrain

Sur le plan économique :

En plus de la faiblesse et de l'inefficacité de l'apport des entreprises minières au développement communautaire, l'extension des sentiers miniers conjugués aux autres facteurs (croissance de la population, l'introduction des grandes marques agroalimentaires dans l'agriculture, etc.) ;) font que le temps de jachère s'est fortement réduit (de 8-10 ans dans les années 70 à 3-5 ans en 1990 -2000, elle se réduit davantage de nos jours).

Cette augmentation de la pression sur la terre renforce la vulnérabilité globale du pays. Selon les tendances actuelles, les zones les plus vulnérables sont la préfecture de Boké et les grands estuaires en Basse Guinée; celles de Gaoual et Koundara en Moyenne Guinée; Siguiri, Dinguiraye, Kouroussa, Kérouané et Mandiana en Haute Guinée; Beyla, Lola et Kissidouaou en Guinée Forestière.

Face à tous ces risques, une gouvernance appropriée est fondamentale si l'on veut intégrer toutes ces considérations dans la planification du développement à travers le secteur minier. D'où l'initiative des nouvelles autorités d'engager une série de réformes (dont la révision du Code minier de 1995). Les nouvelles mesures introduites à travers ce Code de 2011 font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le Code minier de 2011

Adopté dans l'objectif de réguler le secteur minier en vue de promouvoir les investissements et une meilleure connaissance du sol et du sous-sol de la République de Guinée, ce nouveau Code vise à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales de manière à favoriser le développement économique et social du pays. Pour cela de nombreuses mesures sont introduites :

1- L'adoption de mesures de conservation

L'État prévoit dans ce Code (cf. article 5), la création de zones de réserves stratégiques exclues de toutes exploitations. Cette disposition paraît assez pertinente, car, cet engouement pour l'exploitation des ressources minières ne doit pas occulter la nécessité d'assurer une équité intergénérationnelle.

2- La Bureau d'étude et de stratégie

Sa création s'inscrit dans la volonté des autorités d'évaluer avec plus d'exactitude le potentiel minier du pays. Il doit permettre aux autorités en fonction des informations disponibles d'établir la stratégie d'exploitation ou de conservation de tel ou tel minerai ou de telle ou telle zone. Cette structure constitue un véritable enjeu stratégique de connaissance des ressources qui peut à la fois, donner du sens à la notion de réserve stratégique, et constituer de véritables leviers de négociation de la rente minière pour l'État. Mais elle peut être aussi, une potentielle source de corruption. C'est enfin un enjeu important de renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles dans le secteur.

3- La Brigade Anti-fraude

Comme dénoncer plus haut, la corruption est un phénomène très présent en Guinée. Parmi les lacunes de l'ancien Code minier, figurait justement la faiblesse du dispositif de sécurisation des revenus tirés de l'activité minière. Pour faire face, la brigade anti-fraude a été créée et selon les dispositions du présent Code dans ses articles (153 à 158), sa vocation essentielle est de traquer la fraude sous toutes ses formes.

4- La Société guinéenne du patrimoine minier (SOGUIPAMI)

Créée avec le Décret D/2011/218/PRG/SGG, la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) a pour objectifs entre autres de : lever, recevoir, emprunter, placer sur le marché financier ou boursier, et gérer des fonds pour financer la recherche géologique et le développement du patrimoine minier du pays. Elle est l'interface unique entre l'État et les entreprises minières dans leurs démarches administratives. Pour mieux cerner les avancées et les quelques lacunes du nouveau Code minier de 2011 voir tableau n°6.

Tableau 6: L'analyse du Code minier de 2011

Dimension environnementale	Dimension sociale	Dimension économique				
Les avancées du Code minier de 2011						
-Quitus environnemental;	-RSE prévue;	-Taxe rehaussée;				
-Zones stratégiques;	-Emplois locaux structurés;	-Participation de l'État rehaussée;				
-Limitation de l'usage de	- Mesures de genre;	-Brigade anti-fraude;				
produits dangereux	- FDL obligatoire	-SOGUIPAMI				
Les limites du Code minier de 2011						
-Faiblesse de suivi	-L'exode rural sous-évalué;	-Problème de décentralisation;				
-Retard des textes	-Mesures imprécises sur le genre;	-FDL faible (0,5 à 1 %);				
d'application;	-Absence RSE en réalité	-Corruption;				
-Absence ErE		- Faible implication société civile				

Source: mémoire Master Senghor, Sory SOW, 2013

Recommandations:

L'analyse du cadre institutionnel des pays africains (plan directeur, plan d'urbanisme, stratégies de réduction de la pauvreté, différents Codes et autres documents officiels) montre souvent que les bonnes dispositions ne manquent pas. Mais, le plus souvent, on consacre toute l'énergie à la rédaction des cadres réglementaires et aucune à leur application. C'est pourquoi nous formulons les recommandations suivantes qui s'adressent aux autorités du pays en général et dans une certaine mesure à celles en charge du secteur minier selon les différents niveaux de responsabilité:

- ✓ Mettre en place l'évaluation environnementale stratégique (E.E.S) à l'échelle régionale et nationale (afin d'évaluer la stratégie et les impacts cumulatifs des projets miniers);
- ✓ Utiliser un langage accessible et des canaux traditionnels d'information pour faire adhérer les populations aux études d'impact en Guinée;
- ✓ Renforcer la lutte contre la corruption en impliquant tous les acteurs surtout la société civile et les mouvements associatifs, afin d'arriver à certitude d'imputabilité et de sanction;
- ✓ Mettre en place un Comité de suivi de l'application des textes.

La prise en compte de ces mesures à court et moyen termes permettra certainement aux responsables gouvernementaux à tous les niveaux de prendre des décisions justes et efficientes, afin d'assurer une gestion efficace des ressources minières du pays.

Conclusion

Analyser l'impact du cadre réglementaire du secteur minier sur les objectifs de développement de la Guinée, telle était le principal objectif de cette recherche. Il en ressort, que la déficience des acquis du secteur minier guinéen résulte de la faiblesse des dispositions réglementaires en la matière et surtout de leur non-application. Parmi les causes de cette non-application des textes, il ya principalement la corruption.

Ainsi, de l'analyse du Code minier de 1995, il apparaît certes beaucoup d'insuffisances et de dispositions largement dépassées par l'évolution actuelle du secteur et même de la conjoncture internationale. Mais en réalité, elles ont très peu fait l'objet d'une application stricte et rigoureuse sur le terrain durant ces dernières années. Cela a eu pour conséquence, une prolifération des pratiques de corruption, de pillage des ressources du pays et une augmentation des risques de catastrophes liés aux impacts de l'activité. La combinaison de tous ces facteurs renforce le sentiment selon lequel les ressources minières du pays ne profitent qu'aux entreprises étrangères et à quelques rares cadres de l'Administration. En plus, l'activité concurrence non seulement les principales activités de subsistances des populations, mais aussi détériore leur cadre de vie. C'est ainsi que pour corriger cette injustice et permettre au pays de tirer profit de l'exploitation de ses ressources, tout en minimisant les risques potentiels, le nouveau Code minier a été initié.

Le nouveau Code minier renferme beaucoup d'avancées notamment en termes de mesures de protection de l'environnement, de partage des retombées et surtout de sécurisation des opérations minières. Ainsi, tout en restant largement ouvert aux investissements privés (incitation, offre de garantie, promotion et facilitation des démarches), le nouveau Code minier permet une plus grande prise en compte des impératifs de développement. À condition qu'il bénéficie contrairement à celui de 1995 d'une publication exhaustive de textes d'application et d'un mécanisme de suivi et de contrôle à la lettre. Aussi, l'une des approches de solution pourrait passer par la création d'un environnement juridique commun à travers l'harmonisation des politiques minières dans l'espace de la CEDEAO. La comparaison du fonctionnement du secteur minier sous ce nouveau Code par rapport à celui de 1995 permettra à moyen terme d'apprécier les impacts réels de ces innovations réglementaires. Mais aussi de mieux documenter le rapport entre gouvernance du secteur minier et son efficacité dans le processus de développement durable d'un pays.

Bibliographie

Agence Française de Développement (AFD) : Audit technique du système d'information géographique et de la base de données du CPDM. Juin 2010

Baldé, Ibrahima Boïdé, Fiscalité des Sociétés Minières en Guinée. 2008

Banque Mondiale (2004 b). « Vers un meilleur équilibre – le Groupe de la Banque Mondiale et les industries extractives : le rapport final de la Revue des industries extractives ». Réponse de la direction du Groupe de la Banque Mondiale, Washington, D.C., Banque Mondiale

Banque Mondiale (2005). « Développement du secteur minier en Guinée ». Rapport Mines et développement durable, Conakry

Banque Mondiale / SYNERGY : Études relatives au cadre de développement communautaire pour le secteur minier en République Guinée. Février 2007

Boehmer-Christiansen, S. (2002), «The geopolitics of sustainable development: bureaucracies and politicians in search of the holy grail ». Geoforum 33, 351-365

Brisebois R. et R. Saunders (2005) Skills Upgrading Initiatives in Canada: Regional Case Studies. Preliminary Report. Canadian Policy Research Networks and OECD

Canal, J.S. (1990), La République de Guinée. L'Harmattan, Paris

Campbell. B. (1983), « Les enjeux de la bauxite. La Guinée face aux multinationales de l'aluminium ». Montréal. Presses de l'Université de Montréal : Genève, Institut universitaire de hautes études internationales

Campbell. B (2010), « bauxite, alumine et aluminium les défis du développement et de la réduction de la pauvreté en Guinée ». In Ressources minières en Afrique : quelle réglementation pour le développement?

Centre d'Études Supérieurs des Matières Premières (CESMAT) : Ressources minérales et développement en Afrique. Juillet, 2008

Davis et Tilton, (2002), Should Developing Countries Renounce Mining? Colorado School of Mines, Denver, Colorado

Ground, Breaking New, (2002), « Mining, Minerals and Sustainable Development »

Mamadou Chérif Diallo, Ahmédou Tall et Lanceï Traoré « Les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée », Conakry, mars 2011

MINISTÈRE DES MINES ET GÉOLOGIE : Convention Minière entre la République Guinée et Sociétés Minières. Août 2007.

MINISTÈRE DES MINES ET GÉOLOGIE: Arrête conjoint A/2008/ 3765 fixant les taux et tarifs des droits fixes, des taxes et redevances de l'octroi du renouvèlement de la programmation du transfert des titres miniers, 2008

MINISTÈRE DES MINES ET GÉOLOGIE : Code Minier Guinéen, éléments nouveaux. Octobre 2008. Ministère du Plan, « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté », 2010-2012.

Mouvement Mondial des forêts tropicales, rapport publié en 2004, page, 17

Perroux, F. (1961), L'économie du 20ème siècle. Paris, PUF

Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) de la République de Guinée, 2007

Rapport Organisation Mondiale du Commerce (2005), OMC.

Sachs, I. (1996), S'attaquer aux racines de l'exclusion. In Brisset C., (ed.), (1996), Pauvretés, Paris, Hachette, pp.161-186.

Soumah, I. (2010), Les Mines en Guinée: Comment ça fonctionnent. Paris, Harmattan

SOW, S (2013), « Les enjeux de l'exploitation minière et le développement durable en Guinée : impacts du cadre réglementaire », Mémoire de Mastère Université Senghor, Département environnement, spécialité Gestion de l'environnement